

1. **Permis citoyen - attribution de subventions individuelles** → POUR
2. **Tarifs séjour été Burkina Faso 2018** → POUR
3. **Conseil des Sages - participation au 13ème congrès- remboursement des frais** → POUR
4. **Démarche participative – Budget participatif 2017** → ~~POUR~~

Le groupe PAGE.F, Pour une Alternative de Gauche et Ecologiste à Floirac, se félicite de cette initiative démocratique de participation citoyenne au budget, idée portée par notre liste lors de la dernière campagne municipale.

Devant cette expérience positive, nous espérons que la majorité étendra cette participation populaire au-delà de la simple « boîte à idées », pour en faire une réelle implication citoyenne à l'élaboration des grands choix budgétaires de la commune. Il y a fort à parier qu'alors, se sentant réellement acteurs de la gestion de leur ville, ils se mobiliseront en plus grand nombre que les 936 votants de cette année.

5. **Avenant n°2 à la convention cadre de création des services communs entre la Ville et Bordeaux Métropole – Mutualisation cycle 3** → CONTRE

Monsieur le Maire, Mesdames et messieurs les Conseillers,

Vous n'ignorez plus, après nos nombreuses interventions ici-même, notre hostilité aux transferts de compétences vers la métropole — appelés pudiquement « processus de mutualisation » des « services communs » — que la municipalité Floiracaise a menés depuis trois ans, et ce à une cadence que peu de communes de la CUB ont égalée.

Vous en savez sans doute les principales raisons factuelles :

- La politique de redécoupage en grandes régions des territoires européens, pilotée chacune par une mégapole, est calquée sur le modèle des Lander allemands, avec un but exclusivement économique de concentration des marchés au profit des grands groupes capitalistes ; tout ceci sans aucun souci de l'intérêt des populations, éloignant les citoyens des lieux de décision affaiblissant ainsi le contrôle démocratique sur les instances politiques et économiques, engendrant la fragilisation des modes de vie et l'accroissement de la désertification des campagnes avec la raréfaction de la population, la destruction du marché du travail ou des services publics.
- La métropolisation est également une imposture écologique. Sous le prétexte d'une préservation des milieux naturels, cette surconcentration urbaine n'engendre que pollution avec son cortège de maladies, bétonnage des sols et son lot de catastrophes naturelles, destruction d'espaces verts accélérant le changement climatique. Sans oublier la fragilité écologique des mégapoles, notamment par la tension dans l'approvisionnement énergétique et alimentaire, par la destruction des terres agricoles dans les banlieues et la mise à sac des circuits courts.

Pourtant, cette intervention n'a pas seulement pour but de rappeler ces faits.

Il y a, en effet, une situation politique que nous souhaitons mettre en évidence à l'occasion de cette énième proposition de transfert de compétences.

A la suite d'une intervention de Monsieur Calt il y a quelques semaines, nous avons eu, Monsieur le Maire, l'occasion vous et moi de défendre l'idée — et même plus que l'idée — notre conviction qu'il existait une différence majeure entre une commune gérée par une majorité politique de gauche de celles gérées par la droite. Et nous sommes amenés constamment à le vérifier.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, que, pour nous, cette course à la métropolisation des services municipaux revêt en elle-même une incohérence politique de votre majorité. Car enfin, au regard de la majorité aujourd'hui à la tête de la métropole, il est clair que la gestion, sous la présidence d'un des barons de la droite française, Alain Juppé, ardent défenseur d'un libéralisme assumé haut et fort, cette gestion devrait être incompatible avec celle que vous, mesdames et messieurs, membres d'une majorité élue sous l'égide du socialisme, vous revendiquez de mener.

S'il est clair, pour vous comme pour nous, que la droite et la gauche ne mènent pas la même politique, alors continuer d'avancer sur cette voie d'abandon de compétences ne peut aboutir qu'à, soit une cogestion sans principe semant troubles et confusion, soit au renoncement des idéaux que vous êtes sensés porter devant nos concitoyens.

C'est pour cela, Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers de la majorité, que nous vous demandons de retirer cet avenant et d'entamer la réappropriation des outils de souveraineté populaire déjà « mutualisés ».

6. **Recensement de la population 2018 : création de postes occasionnels d'agents recenseurs** → POUR
7. **Recours à des compétences extérieures sous forme de vacation** → POUR
8. **Création d'un poste d'Attaché territorial** → POUR

9. Ecole de Musique - Modification de quotité du temps de travail → POUR

10. Création d'un poste d'apprenti jardinier → POUR

Question : la formation par apprentissage, pour celui qui l'effectue en partenariat avec une entreprise privée, a l'avantage d'ouvrir souvent sur une embauche si l'apprenti donne satisfaction à son employeur.

En ce qui concerne ce poste d'apprenti jardinier, est-il prévu budgétairement un possible emploi sur la commune en fin de formation, ou y-a-t-il une perspective concrète d'emploi sur d'autres structures ?

11. Gestion active de la dette: délégation au maire pour le recours à l'emprunt et aux instruments de couverture → **Abstention**

Nous sommes convaincus que tout emprunt n'est pas négatif dans la gestion d'une collectivité. Mais, s'il est nécessaire, bien sûr, d'être très attentif aux modalités d'emprunt, il ne l'est pas moins d'y avoir recours que pour des objectifs ne pouvant être satisfaits par les seuls revenus communaux. Hors, n'étant pas en accord avec des orientations budgétaires d'investissement, nous ne pouvons que nous abstenir sur cette demande.

12. Gestion active de la dette : constitution d'une provision pour dépréciation → **CONTRE**

Les termes « instruments de couverture » et « provision pour dépréciation » se rapportent aux emprunts. ~~Il s'agit de sommes affectées à la Société Générale à ce jour sans offre de révision raisonnable ?~~ Combien d'intérêts largement excessifs versés à la Société Générale à ce jour sans offre de révision raisonnable ?

13. Budget 2017 - Décision modificative n° 2 → **POUR**

~~Avant de réaffecter en investissement les sommes prévues pour l'entretien des espaces verts par les associations syndicales, il est peut être nécessaire de les garder disponibles en laissant aux copropriétaires qui gèrent ces espaces verts plus de temps pour s'organiser et de prévoir une structure pour leur apporter une aide dans cette organisation.~~ **Sans objet**

14. Aménagements urbain Ville-CUB → POUR

15. Rénovation de l'école Léon Blum et création d'un self-service → POUR

16. Espaces Publics ANRU Maîtrise d'ouvrage Ville → POUR

17. Maillage sportif → POUR

18. Acquisition et aménagement du domaine de Sybirol → **Contre**

1 230 088,33 € d'argent public présenté ici — à combien en est-on en fin de compte — pour une démarche qui aurait pu être menée quasiment gratuitement avec une simple action sur le PLU : quel gâchis !

19. Chemin des Petit Pas réhabilitation → POUR

20. Aménagement du parc des coteaux et du fil vert → POUR

21. Aménagement de la Place de la République → POUR

22. Communication du Rapport annuel d'activité 2016 de Bordeaux Métropole

23. Récupérateur d'eau → POUR

24. Subvention AFAV - année 2017 → POUR

25. Dérogation au repos hebdomadaire et dominical pour les commerces de détail pour l'année 2018 → **Contre**

Macron n'avait pas attendu d'être président pour porter de mauvais coups aux salariés et prendre sa part dans la destruction, pas à pas, du modèle social issu des mouvements sociaux du siècle dernier.

Le repos dominical était déjà et demeure une de ses cibles.

Si la continuité nécessaire des services publics, de par leurs fonctions dans la santé, la culture et autres, impose à travailler le dimanche, l'organisation de cette contrainte peut se faire sur la base du « besoin de service » sans pression autre que la mission de rendre service au publique.

Pour le commerce, il n'y a d'autre objectif que d'accroître la consommation, et donc les profits de certains contre qualité de vie de nombreux autres. Il est important pour les ~~associés~~ capitalistes que nous soyons tous rabaissés au rang primaire de « consommateur ». Voilà le but réel d'une telle loi. Des études montrent que, avec cette mesure, c'est la même quantité consommée qui ne fait que s'étaler sur 7 jours au lieu de 6 précédemment. Mais consommer un jour de plus, c'est un jour de moins pour la convivialité, le lien social, la culture, la réflexion. L'humanisme doit-il s'incliner devant l'abrutissement du consumérisme compulsif ?

Aussi, devant une loi mauvaise, nous devons marquer notre opposition en refusant de participer à sa mise en place. Nous appelons le Conseil Municipal à faire acte d'insoumission et à refuser d'y collaborer.